AST BTP AIN

La lettre d'information
de votre Service de Prévention
et de Santé au Travail du BTP

Flash AINFO

N° 21
06/2026

LE SAVIEZ-VOUS ?

DUERP et FICHE D'ENTREPRISE

Le Document Unique de Prévention des Risques Professionnels – DUERP
Rédigé par l'employeur, l'AST BTP de l'Ain se propose de vous accompagner.
→ Voir la liste des Webinaires

La Fiche d'Entreprise – FE
Elle est rédigée par les Médecins du travail, Infirmières ou Préventeurs / Techniciens de l'AST BTP de l'Ain.

Avec vous, il s'agit d'identifier les risques dans votre entreprise ainsi que les mesures de prévention mises en place.

La Fiche d'Entreprise sert de support pour élaborer le DUERP, et elle doit être mise à jour tous les 4 ans.

→ Contactez votre centre médical sur le Secteur de Bourg-en-Bresse, de Port ou de Meximieux.

Ces deux documents de Prévention sont obligatoires !

LES INFIRMIERES EN SANTE AU TRAVAIL

Infirmière Diplômée d'Etat, l'IDEST (ou IST) a suivi une formation en Santé au Travail validée par un Diplôme Universitaire → durée : 252 heures.
L'entretien Infirmier se déroule conformément aux dispositions du Code du travail et aux Délégations mises en place par les Médecins du travail de l'AST BTP de l'Ain.

Il permet d'observer l'état de santé des salariés de votre entreprise, et de tracer l'ensemble des expositions professionnelles.

L'Infirmière en Santé au Travail réalise principalement des Visites d'Information et de Prévention, et délivre une Attestation de Suivi. L'IST peut orienter les salariés vers le Médecin du travail si nécessaire.

➞ Dans votre entreprise, l'IST peut réaliser une étude de poste de travail, réaliser une Fiche d'Entreprise ou mettre à jour une FE existante.

FORTES CHALEURS

En collaboration avec d'autres Services de Prévention et de Santé au Travail du BTP, l'AST BTP de l'Ain a réalisé ce clip de sensibilisation au coup de chaleur.

👉 Visible dans plusieurs Stations-services de l'Ain.



WEBINAIRES ➞ *Inscriptions ICI*

- ✓ Jeudi 17/09/2026 de 9h à 10h : Accompagner la santé des salariés tout au long de leur carrière
- ✓ Jeudi 15/10/2026 de 9h à 10h : Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- ✓ Jeudi 12/11/2026 de 11 à 12h : Suivi médico-professionnel des travailleurs temporaires du BTP
- ✓ Mardi 08/12/2026 de 11h à 12h : Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain
33 rue Bourgmayer, CS 50039 – 01001 Bourg-En-Bresse

☎ 04.74.23.58.30 @ bourgenbresse@astbtp01.fr www.ast-btp-ain.fr